

icipation des femmes dans les secteurs non traditionnels par l'accès à la formation et à l'emploi. Il pourrait également fournir des services consultatifs techniques aux institutions nationales en matière de diffusion de l'information et aider les travailleuses et les femmes chefs d'entreprise du secteur non structuré.

58. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales devraient contribuer à organiser des voyages d'étude à l'intention des directrices de programme et de projet et faciliter les contacts avec leurs homologues de l'ensemble du continent et d'autres régions.

59. Les sociétés multinationales devraient améliorer les conditions de travail des femmes ainsi que leur accès à une formation diversifiée et à l'emploi.

D. Le développement des ressources humaines

Le problème

60. Si l'on considère que l'un des objectifs principaux de l'éducation est le développement des facteurs de production locaux qui sont indispensables à la croissance économique et qui ne peuvent être remplacés que de manière aléatoire par les importations, le problème pourrait être résumé comme suit : le taux et l'évaluation de la croissance économique dépendent de la rapidité avec laquelle la population active assimile les connaissances théoriques et les compétences, ainsi que les autres méthodes, pour mettre en valeur les ressources nationales en vue de satisfaire les besoins locaux. Les ressources naturelles connues et potentielles de l'Afrique sont immenses. Le grand problème est que, malgré une population jeune et en progression, les politiques et pratiques de développement des ressources humaines n'ont pas particulièrement réussi à transmettre les connaissances théoriques et pratiques à la majorité. En même temps l'échec des politiques, des plans et des programmes de développement et de croissance a aggravé non seulement le problème du chômage des hommes (du diplômé jusqu'au bas de l'échelle) mais également celui des femmes en particulier et n'a fait que renforcer les préjugés sexuels contre l'éducation et la formation des filles. Les autres éléments qui influencent le préjugé sexuel dans la formation et l'éducation sont notamment les différences fondées sur le sexe, dans les possibilités d'éducation et de formation professionnelle offertes aux garçons et aux filles. En même temps que la détérioration de la situation économique, les facteurs qui militent contre l'éducation des femmes et des filles ne feront que se renforcer.

61. Le renversement de ces politiques devrait créer un environnement favorable à l'éducation et à l'emploi de la population sans distinction de sexe. La force de ce changement sera d'autant plus remarquable que les organes de décision et les planificateurs reconnaissent que le talent n'est pas fonction du sexe et que toute politique qui entrave le plein développement de la plus grande partie du potentiel national est suicidaire. Les effets ne tarderont pas à se faire sentir, étant donné que c'est dans les zones rurales actuelles que les changements structurels et le développement économique autocentré devront intervenir, simplement parce que c'est là que se trouve la majeure partie des ressources naturelles, parce que c'est là qu'habite la majorité de la population, composée principalement de femmes et de filles, parce qu'enfin c'est là que se créeront les possibilités nouvelles de production et d'emploi et que par conséquent, seront développés et utilisés les facteurs de production. L'acceptation totale de ces impératifs devrait être la tâche principale dans le futur immédiat. Ceci constituera un élément important dans l'éducation des dirigeants et des planificateurs.

Obstacles

62. Un des handicaps au développement des possibilités d'éducation en Afrique est son coût par tête d'habitant dans la part qu'elle occupe dans le produit national qui demeure réduit et dont la croissance est lente. Ces obstacles sont aggravés par la tendance que l'on a observée, à donner la priorité aux dépenses périphériques telles que les bâtiments et l'ameublement au détriment de l'amélioration des enseignants, des bibliothèques et des manuels scolaires, des laboratoires et des ateliers. Des campagnes destinées à renverser ces tendances, de même qu'une croissance rapide de la production locale devraient faciliter l'instauration et l'amélioration de l'éducation pour tous, en particulier dans les zones rurales sans distinction de sexe. Cependant ces changements ne se produiront pas d'eux-mêmes. Il est impérieux de mettre l'accent sans désespérer sur l'importance du secteur rural actuel dans la transformation économique à venir et le lien existant entre ces transformations et la formation des femmes et des filles, qui représentent le gros de la population rurale.

63. A cet égard, il est à noter qu'avec l'augmentation de la productivité des exploitations agricoles, la main-d'oeuvre tend à se reconverter dans les quelques grandes villes ou dans l'industrie et les services ruraux. Ces changements nécessitent une évaluation constante des développements de l'économie rurale et des emplois agricoles ainsi que la création, dans des proportions égales, de possibilités d'éducation (ou de formation) pour faciliter l'entrée des femmes dans des emplois nouveaux.

64. L'importance de cette évaluation et d'une planification objective ne saurait être sous estimée. Un accroissement soudain de la demande pour des travailleurs qualifiés ou semi-qualifiés et autres, dans un secteur ou dans une zone géographique donnés, pourrait perturber le système local d'éducation secondaire ou même primaire, causer des augmentations de salaire et pourrait encourager l'adoption de techniques à forte intensité de main-d'oeuvre ayant des conséquences néfastes considérables.

65. Les questions de santé sont capitales pour la mise en valeur des ressources humaines. Les maladies, la malnutrition, les grossesses répétées et certaines pratiques sanitaires entravent la participation active des femmes au processus de développement. De même, les soins requis par les enfants, notamment lorsqu'ils sont malades, font obstacle à l'activité des femmes dans le domaine économique.

Les stratégies

66. Les stratégies en matière d'éducation doivent être adaptées au contexte africain et ne pas subir d'influences colonialistes et néo-colonialistes. Parmi les mesures qui devraient être prises en priorité, il faudrait notamment :

a) Réformer l'organisation sociale au niveau de la famille et de la communauté de manière à ce que les hommes acceptent de partager les responsabilités dans la gestion de l'économie familiale,

b) Supprimer dans l'éducation primaire et au-delà, dans le programme, les manuels scolaires, les méthodes et l'organisation de l'enseignement et de l'apprentissage, les éléments tendant à introduire ou à renforcer la discrimination sexuelle,

c) Réformer les programmes et les méthodes d'enseignement et d'apprentissage et de préparation des tests et examens à tous les niveaux pour faciliter la compréhension des sciences et des mathématiques; laisser le champ libre au raisonnement individuel, encourager l'esprit de création, spécialement chez les filles,

d) Entreprendre des recherches pour déterminer si les techniques existantes et les nouvelles techniques d'information sont adaptées à une éducation formelle et informelle rapide, à l'acquisition des compétences et à la transmission de l'information. Ceci concerne principalement l'usage de ces techniques pour le recyclage des maîtres et des enseignants;

e) Prendre des mesures spéciales pour réduire le taux élevé de filles déscolarisées, spécialement les filles douées, à chaque niveau d'éducation et entre les différents stades de formation,

f) Elaborer et produire du matériel pédagogique (enseignement et formation) à l'intention des filles et des femmes de tous niveaux;

g) Réformer la structure de l'éducation supérieure en rapport avec son impact sur les possibilités de croissance,

h) Elaborer et expérimenter des cours complémentaires destinés à élever les étudiants des deux sexes à des niveaux correspondant aux changements dans la demande de diplômés;

i) Adopter des mesures destinées à tirer le meilleur parti des installations existantes à tous les niveaux d'éducation et de formation;

j) Examiner les domaines d'expansion possibles de l'économie des pays africains en rapport avec une nouvelle politique de changements structurels et d'autosuffisance et en rapport avec les possibilités d'emplois spécialisés et autres qui résulteront de ces politiques, de même que les dispositions que les jeunes femmes peuvent prendre, avec l'aide de conseillers pour l'emploi ou autres services afin de tirer profit de telles possibilités,

k) Entreprendre des études qui mettent en lumière l'influence grandissante de l'automatisation dans les domaines d'emploi actuellement ou potentiellement occupés par les femmes et les implications de cette évolution pour la politique d'acquisition de technologie ou pour l'éducation et la formation dans ces domaines,

l) Porter une attention spéciale au développement des possibilités d'auto-assistance et d'autoformation pour plus de femmes et de filles au niveau de la base.

67. En ce qui concerne l'enseignement et la formation, il conviendrait également :

a) D'élaborer et de dispenser des cours d'éducation sexuelle adaptés aux réalités culturelles en vue de réduire le nombre des grossesses chez les adolescentes;

b) D'entreprendre des études en vue d'élaborer et d'appliquer des programmes permettant aux filles déscolarisées d'acquérir des connaissances leur ouvrant l'accès au marché de l'emploi;

c) D'utiliser les moyens de communication en vue de la généralisation de l'enseignement;

d) De rendre l'enseignement primaire et secondaire obligatoire et gratuit et de procéder à une sélection favorisant l'accès des jeunes filles à l'enseignement supérieur,

e) D'examiner, au niveau des pouvoirs publics, les possibilités de créer, à l'échelle nationale, des centres relevant de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, qui joue un rôle primordial dans la mise en valeur des ressources humaines.

Au niveau régional

68. Dans le cadre de la coopération régionale, les Etats africains devraient prendre toutes les mesures propres à faciliter et à promouvoir :

a) L'échange d'informations et de données d'expérience en matière de formation et d'octroi de bourses à l'intention des femmes;

b) La mise en place ou le renforcement des services africains de consultants faisant appel aux compétences des femmes dans divers domaines.

69. Il convient d'entreprendre une étude approfondie, à l'échelle sous-régionale ou régionale, sur l'alphabétisation fonctionnelle des femmes par des méthodes classiques ou non; cette étude doit également porter sur la formation des formateurs et le matériel pédagogique. Il faudrait, à cet effet, faire appel aux pays africains ayant une certaine expérience en ce domaine.

Femmes, santé et démographie

Au niveau national

70. En ce qui concerne tout particulièrement les femmes vivant dans les zones rurales, les pouvoirs publics devraient lancer des programmes spécifiques de santé maternelle et infantile en se fondant sur le programme de l'OMS «La santé pour tous d'ici l'an 2000». Les femmes doivent prendre une part active à la planification des services de santé publique et à la fourniture des soins. Les campagnes de santé doivent tenir compte de la nécessité d'accroître le rôle de l'homme en matière de santé familiale. Il faudrait également prendre des mesures propres à réduire le taux de fécondité et les taux de mortalité infantile et maternelle et à accroître l'espérance de vie, aujourd'hui très basse, des femmes africaines. Les organismes des Nations Unies devraient participer activement à la promotion des projets de santé publique. Les pouvoirs publics devraient faire effectuer des travaux de recherche relatifs aux effets des congés de maternité sur la santé des femmes.

71. Il faudrait mettre au point des programmes répondant aux besoins particuliers des handicapées physiques et des malades mentales. Les pouvoirs publics devraient s'attacher tout spécialement à ce que les femmes infirmes puissent participer utilement au développement social. Par ailleurs, la condition des jeunes filles et des femmes âgées exige une attention particulière. En outre, les pouvoirs publics devraient faire connaître les réalisations positives obtenues dans le cadre des programmes de réadaptation des handicapées et des malades mentales et de réinsertion dans la société des délinquants juvéniles.

72. Les pouvoirs publics devraient reconnaître l'importance des variables démographiques dans la planification du développement, tout particulièrement lors de l'élaboration des politiques démographiques nationales. Les femmes, particulièrement celles vivant dans les zones rurales, devraient pouvoir avoir accès gratuitement aux services de planification familiale.

Aux niveaux régional et international

73. Les Etats africains et les organisations régionales devraient coopérer en vue de créer des services de base dans le cadre d'une politique qui permettrait de décentraliser les services de santé primaire tout en tenant compte des besoins des groupes les plus vulnérables et de la nécessité d'éliminer les maladies épidémiques. Il importe de réaliser des progrès décisifs en matière de taux de survie et d'épanouissement des enfants conformément aux recommandations de la Conférence d'Alma Ata, sous les auspices de l'OMS et du FISE, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'hygiène du milieu et la nutrition des femmes et des enfants et en faisant appel, chaque fois que possible, aux médecins traditionnels dont il conviendrait de perfectionner les connaissances. Par ailleurs, il faudrait s'attacher davantage à combattre le trafic de drogue et à faire connaître les effets pernicieux de ces substances.

E. L'apartheid en Afrique du Sud et en Namibie

Le problème

74. L'apartheid est un système brutal et particulier de colonisation où le colonisateur et le colonisé sont du même pays et où c'est la race qui détermine le statut politique, social et économique des différents membres de la société. Au cours de la Décennie des Nations Unies pour la femme, l'Afrique du Sud raciste a été frappée de plein fouet par une grave crise économique en raison de son appartenance au monde capitaliste, qui connaît la récession économique, et de ses propres contradictions internes. La gravité de cette crise a été telle que le régime a dû procéder à une restructuration de l'édifice de

l'apartheid. C'est ainsi qu'ont été adoptées des réglementations et des politiques répressives qui ont eu pour effet une chute brutale du niveau de vie des populations noires d'Afrique du Sud et de Namibie. Dans le même temps, en un geste qui se voulait d'apaisement, l'Afrique du Sud a présenté à la communauté internationale cette restructuration comme un ensemble de réformes.

75. Réduites à la portion congrue dans l'ignoble système politique raciste, les Noires sud-africaines et namibiennes sont les principales victimes de la pauvreté et de l'oppression. Les prétendues réformes constitutionnelles, qui ont débouché sur la nouvelle constitution sud-africaine, n'améliorent en rien leur sort : les Africains, pourtant majoritaires, en sont totalement exclus et le racisme est renforcé. En vertu des nouvelles dispositions, 6,5 millions de femmes africaines seront déchues de leur nationalité et reléguées dans les Bantoustans où sévit la misère. Celles qui, conformément au draconien article 10 du Urban Areas Act, en ont le droit, peuvent rester dans les zones urbaines et y travailler; cependant, en cette période de chômage généralisé et d'inflation galopante, les femmes noires, en raison de leur appartenance à la race noire et au sexe féminin, ont de moins en moins de possibilités d'emploi. En Namibie, en vertu des lois sur le contrôle des mouvements de personnes, l'accès des femmes aux emplois en zones urbaines est assujéti à leurs liens familiaux avec les hommes. La présence des forces d'occupation sud-africaines a eu des effets désastreux sur les femmes, qui sont de plus en plus victimes de déplacements forcés, d'expropriation de terres, d'actes de brutalité, de viol et de meurtres.

76. La militarisation accrue a eu des effets désastreux sur les services sociaux dont les principaux bénéficiaires sont les femmes et les enfants. Des ressources importantes sont détournées de leur but initial et utilisées à l'entretien de la machine de guerre et à la mise en oeuvre de mesures qui consacrent les inégalités entre les races. Les grèves scolaires qui secouent actuellement l'Afrique du Sud et la Namibie attestent l'absence d'amélioration dans le secteur de l'éducation. Des maladies - que l'on peut pourtant médicalement prévenir - et de forts taux de mortalité continuent d'empoisonner l'existence des mères et de leurs enfants tandis que la mauvaise application des méthodes contraceptives, en particulier en Namibie, fait peser des menaces sur la communauté noire tout entière. Les femmes noires en exil n'échappent pas pour autant aux agressions sud-africaines; nombre d'entre elles meurent victimes de raids militaires, de colis piégés et de tentatives d'enlèvement.

77. L'Afrique du Sud raciste s'oppose aux principaux thèmes de la Décennie. Il n'empêche que les femmes noires ont, au sein de leurs organisations et face à la détérioration des conditions de vie et

à l'oppression, intensifié leur lutte. Elles ont en outre uni leurs forces à celles d'autres segments de la société qui sont également victimes de l'oppression, notamment les étudiants, l'Eglise, les syndicats et autres organisations communautaires qui se sont soulevés contre la hausse des loyers, des prix des denrées alimentaires et des tarifs des transports, les déplacements forcés et, récemment, les élections pour pourvoir le nouveau parlement raciste à trois chambres. Les femmes noires ont également organisé des actions collectives pour faire face à leurs besoins les plus urgents, comme l'atteste la prolifération de coopératives féminines. Elles ont défini les objectifs à long terme pour l'après-apartheid, notamment la démocratie réelle, l'élimination de la discrimination raciale et du sexisme, l'égalité d'accès à un enseignement gratuit et obligatoire, la construction de dispensaires et d'écoles maternelles, l'égalité des droits et du statut dans le mariage et l'abrogation de toutes les lois du régime d'apartheid. Leur désir est de voir naître une Afrique du Sud et une Namibie nouvelles où auront disparu les Bantoustans et autres Group Areas. Pour ce qui est de l'Afrique du Sud, ces actions sont menées sous la bannière du United Democratic Front à l'intérieur du pays et des mouvements de libération nationale en exil. Pour la Namibie, la résistance est conduite par la SWAPO, de l'intérieur comme de l'extérieur du pays.

78. Les effets de l'apartheid se font sentir non seulement en Afrique du Sud et en Namibie, mais également dans les Etats de première ligne et dans d'autres pays qui ont accueilli les femmes déplacées et les réfugiées.

Les obstacles

79. L'industrie des armements constitue, en permanence, une grave menace à la paix en Afrique et dans le monde. Il faut donc l'éliminer afin de favoriser l'instauration de l'égalité et du développement.

80. La liste est longue des aspects juridiques, sociaux et culturels dont on peut dire qu'ils entravent la promotion de la femme. Or, il est clair que les possibilités de modifier ces aspects se heurtent à la volonté du régime de maintenir les structures fascistes de l'apartheid. Aussi, c'est le système même de l'apartheid qui constitue l'obstacle majeur à la promotion de la femme, à l'égalité et à la paix en Afrique du Sud, en Namibie, en Afrique australe et dans l'ensemble du continent.

Les stratégies

81. En définissant les stratégies prospectives pour la promotion de la femme en Afrique du Sud et en Namibie, on devrait :

a) Aborder en même temps les questions d'égalité, de développement et de paix, étant donné que leurs relations d'interdépendance sont d'une douloureuse réalité sous le régime d'apartheid,

b) Fixer des objectifs pour : i) la lutte pour l'élimination de l'apartheid; et ii) la construction d'une société nouvelle. Pour ce faire, la fin de la Décennie ou l'an 2000 ne sont peut-être pas nécessairement les délais appropriés.

Au niveau des Etats indépendants d'Afrique

82. Les femmes africaines et leurs gouvernements devraient réaffirmer leur engagement à éliminer l'apartheid et à soutenir le combat des Sud-Africaines et des Namibiennes par tous les moyens possibles. A cet égard, les femmes devraient se tenir constamment informées de la situation des femmes et des enfants sous le régime de l'apartheid, assurer une large diffusion de l'information et sensibiliser leurs compatriotes à la situation. Les organisations de femmes devraient lancer des programmes visant spécifiquement à aider les femmes et les enfants victimes de l'apartheid, notamment les réfugiés. En particulier :

a) Par l'entremise des organisations féminines, les femmes devraient faire pression sur leurs gouvernements pour que ceux-ci coupent toutes relations politiques, militaires, économiques, diplomatiques, culturelles et sportives avec le régime raciste de Prétoria;

b) Aux côtés de leurs gouvernements, les femmes des Etats de première ligne devraient persévérer dans le courageux défi qu'elles adressent au régime de l'apartheid et prêter une assistance morale, politique et matérielle aux exilés et aux réfugiés d'Afrique du Sud et de Namibie que leurs pays ont accueillis.

83. Les femmes devraient créer des comités nationaux de solidarité et de soutien, là où il n'en existe pas, ou participer aux comités existants, et ce, pour sensibiliser l'opinion publique aux crimes de l'apartheid et à l'oppression dont sont surtout victimes les femmes. Ces comités devraient mobiliser hommes et femmes afin que ceux-ci montrent par des actes concrets leur solidarité avec le combat des femmes noires d'Afrique du Sud et de Namibie.

84. Les Etats africains devraient célébrer la Journée internationale de la femme africaine et la Journée de solidarité avec les femmes sud-africaines, faire connaître les méfaits de l'apartheid, organiser des actions de solidarité avec les femmes d'Afrique australe et apporter tout leur soutien, tant matériel que moral, aux femmes et aux enfants victimes de l'apartheid et à la lutte pour l'indépendance de l'Afrique du Sud et de la Namibie.

Au niveau régional

85. Il est indispensable que les Etats africains et les organisations sous-régionales et régionales renforcent leur coopération en vue d'instaurer la paix en Afrique. Les Etats africains devraient isoler l'Afrique du Sud en resserrant leurs liens au sein de l'OUA, en consolidant les échanges intra-africains et en mettant en commun leurs moyens économiques, politiques, diplomatiques et militaires au service des mouvements de libération et des Etats de première ligne dans la lutte qu'ils mènent pour éliminer l'apartheid. Les mesures suivantes sont indispensables :

- a) Les gouvernements africains et l'OUA devraient épauler les Etats de première ligne sur lesquels repose presque entièrement le poids des réfugiés et des personnes déplacées venant d'Afrique du Sud et de Namibie qui sont en grande majorité des femmes et des enfants;
- b) De concert avec les mouvements de libération nationale, l'OUA et la CEA devraient prendre l'initiative de concevoir, d'élaborer et de mettre au point, pour l'Afrique du Sud, un programme d'assistance qui tient compte de tous les besoins spécifiques des femmes et des enfants;
- c) Les organisations féminines africaines régionales, qu'elles soient non gouvernementales ou intergouvernementales, telles que l'Organisation panafricaine des femmes (OPF), les comités sous-régionaux et le Comité régional africain de coordination pour l'intégration des femmes au développement, devraient, dans toutes leurs réunions et conférences, accorder une priorité au problème des femmes vivant sous le régime de l'apartheid et condamner celui-ci en des termes sans équivoque. Elles devraient également faire une vive pression sur les Etats membres pour que ceux-ci appliquent les sanctions ainsi que toutes autres mesures recommandées par l'OUA et l'Organisation des Nations Unies,
- d) L'OPF, les comités sous-régionaux, le Comité régional africain de coordination et les autres organisations féminines régionales devraient accorder une assistance et un soutien agissants et concrets aux femmes qui luttent dans les organisations de libération, l'ANC, le PAC et le SWAPO, afin de permettre à ces femmes de renforcer leur rôle politique, diplomatique, économique, social et d'affirmer leur rôle dirigeant dans le combat,
- e) Avec la collaboration des groupements féminins internationaux concernés, les organisations féminines régionales devraient lancer une campagne intense pour réclamer la libération des femmes et des hommes emprisonnés par le régime de l'apartheid en Afrique du Sud et en Namibie;

f) Il faudrait prendre des mesures immédiates en vue d'intensifier et de coordonner les activités du Comité de libération et du Programme des femmes de l'OUA, du Centre africain de recherche et de formation pour la femme (CARFF) de la CEA et de l'Association des femmes africaines pour la recherche et le développement (AFRAD) afin que ces organisations puissent mettre sur pied un programme d'envergure consistant en recherche, séminaires, ateliers et autres formes d'assistance technique en vue d'aider les femmes opprimées d'Afrique du Sud et de Namibie à résoudre les nombreux problèmes que leur pose l'apartheid. A cet égard, les Africaines possédant des connaissances techniques, des compétences professionnelles ou des aptitudes particulières devraient faire profiter de leurs capacités et de leurs services, aujourd'hui, les femmes qui combattent dans les mouvements de libération et, demain, lorsque l'apartheid aura été vaincu et qu'il faudra reconstruire la Namibie et l'Afrique du Sud, toutes les femmes, afin que celles-ci puissent participer réellement et dans l'égalité à tous les domaines de la vie des nouvelles sociétés;

g) Le Programme des femmes de l'OUA, le CARFF et l'AFRAD devraient coopérer avec l'OPF, les comités sous-régionaux et les autres organisations féminines régionales en vue de publier, avec la collaboration de l'Agence panafricaine d'information (PANA), un bulletin dans autant de langues qu'il sera nécessaire afin d'informer les Africaines et la communauté internationale des conséquences de l'apartheid sur la vie des femmes et des enfants d'Afrique du Sud et de Namibie et des efforts entrepris pour améliorer leur situation.

Au niveau international

86. Les Nations Unies et la communauté internationale doivent réaffirmer leur volonté résolue d'assurer l'éradication de l'odieux régime de l'apartheid et pour que la Namibie soit libérée des forces d'occupation. Compte tenu de la position de l'Afrique du Sud sur le plan international, tant du point de vue politique qu'économique, c'est en premier lieu à la communauté internationale qu'il incombe de faire en sorte que l'Afrique australe retrouve la paix et la dignité humaine. A cet effet :

a) Il faudrait mettre fin à toutes relations politiques, militaires, diplomatiques et économiques entre des gouvernements, des multinationales, ou d'autres organismes ayant des intérêts en Afrique du Sud, et l'Afrique du Sud car ces relations garantissent respectabilité et moyens matériels au régime de l'apartheid, l'aidant ainsi à provoquer une misère indescriptible et des pertes effroyables en vies humaines chez des populations opprimées formées en grande partie de femmes et d'enfants noirs;

b) La communauté internationale devrait réclamer l'application, rapidement et de façon effective, de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité relative à l'indépendance de la Namibie, ainsi que toutes les résolutions des Nations Unies préconisant des sanctions à l'égard de l'Afrique du Sud, son isolation et l'abandon, de sa part, de ses politiques racistes;

c) La communauté internationale devrait accroître l'assistance morale et matérielle accordée à tous les organismes impliqués dans la lutte pour l'élimination de l'apartheid, en particulier aux mouvements de libération nationale, à l'ANC, au PAC, à la SWAPO, aux Etats de première ligne, à l'OUA, aux institutions affiliées à l'OUA et aux organisations non gouvernementales;

d) Il faudrait exécuter en totalité le Programme d'action en faveur des femmes d'Afrique australe qui a été adopté par la Conférence mondiale tenue à Copenhague en 1980 et qui reste en vigueur. Ce programme, qui constitue une partie du Plan d'action mondial et figure dans le document A/CONF.94/Rev.1 intitulé «Mesures d'aide aux femmes d'Afrique australe», propose à la communauté internationale des stratégies à adopter et des actions à entreprendre dans tous les domaines pour aider sur le plan juridique, humanitaire, moral, politique et technique les femmes vivant soit en Afrique du Sud et en Namibie, soit en exil et pour les préparer à jouer des rôles actifs dans la conduite et l'exécution de programmes de reconstruction de leur pays après l'élimination de l'apartheid. A cet égard, les informations relatives aux problèmes des femmes vivant sous l'apartheid doivent être diffusées le plus largement possible dans tous les Etats membres des Nations Unies.

87. Il faut démanteler les installations militaires de Diego Garcia et proclamer l'Océan Indien zone de paix.

88. L'OUA, les Nations Unies et la communauté internationale doivent accroître leur soutien, tant moral que matériel, aux femmes des territoires arabes occupés afin que ces dernières puissent faire face aux conditions de vie déplorables qui sont les leurs. Un appel est lancé aux organismes pertinents de l'OUA et des Nations Unies pour qu'ils mettent en place les programmes nécessaires à cet effet dans les domaines de l'enseignement et de la formation, de la santé, de l'économie et du développement social.

F. Les femmes réfugiées et les femmes déplacées

Le problème

89. Il y a aujourd'hui en Afrique 3 millions de réfugiés et, selon les estimations, 10 millions de personnes déplacées, dont 60 p. 100 environ de femmes et d'enfants. Leur vie est fortement marquée par les phénomènes inséparables de l'existence des déracinés : la faim, la maladie et la peur. L'OUA, les Nations Unies, les institutions bénévoles et, surtout, les pays d'asile africains se sont attachés à venir en aide à autant de réfugiés que possible en leur assurant une protection, des secours d'urgence, des soins de santé, des services d'éducation et des emplois. Des travaux de recherche récemment entrepris ont montré que ces efforts ne se sont guère traduits par une amélioration de la condition des femmes réfugiées ou déplacées. En effet, nombre d'entre elles se retrouvent avec la charge supplémentaire de chef de ménage; les services d'orientation et de santé sont insuffisants et les taux anormalement élevés d'analphabétisme réduisent sérieusement leurs possibilités d'emploi et d'épanouissement. Aussi devient-il urgent de prendre les mesures qui s'imposent. Les conditions de vie déplorables de ces femmes et enfants ont des effets négatifs sur l'épanouissement et le progrès matériel de l'homme africain et se répercuteront sur les générations à venir. Etant donné la crise socio-économique que traverse le continent, de tels effets peuvent avoir des conséquences désastreuses.

Les obstacles

90. Les principaux obstacles sont :

a) L'instabilité politique permanente et les conflits d'ordre social, culturel et ethnique dans les Etats indépendants d'Afrique, les conflits entre Etats africains et les vestiges du colonialisme;

b) Le régime d'apartheid en Afrique du Sud et en Namibie, ses lois et politiques répressives et ses actes d'agression et de déstabilisation économique et politique des Etats de première ligne;

c) L'insuffisance qualitative et quantitative de la recherche sur les conditions des femmes réfugiées ou déplacées;

d) L'influence de la conception traditionaliste du rôle de la femme et l'inexistence de politiques permettant de répondre aux besoins des femmes;

e) L'absence de données sur les causes du phénomène et sur les conditions des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique, en particulier les femmes, ce qui empêche de prendre les mesures qui s'imposent aux niveaux national et régional;

f) L'absence, au niveau national, de législation relative aux réfugiés;

g) Le fait que de nombreux pays africains n'ont pas ratifié certains des documents régionaux et internationaux des plus importants, notamment la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples adoptés par l'OUA en 1981. Cela n'est pas sans effets sur la condition des réfugiés vivant dans ces pays. Il arrive souvent que les femmes et les enfants réfugiés souffrent de cette absence de protection et de la non-reconnaissance de leurs droits. En outre, ils ne peuvent, de ce fait, bénéficier pleinement de l'assistance fournie par la communauté internationale.

Les stratégies

Au niveau national

91 . Le problème de l'assistance aux femmes déplacées ou réfugiées est essentiellement le problème du pays d'asile auquel il appartient de le résoudre selon ses propres conceptions. Pour pouvoir apporter aux réfugiés une assistance efficace (secours d'urgence, établissement dans l'agriculture et réadaptation), il importe de bien analyser et de bien comprendre les caractéristiques et la composition de la population-cible et de proposer des solutions durables. Aussi les recommandations suivantes sont-elles proposées :

a) Les pays devraient financer des études et des enquêtes socio-économiques sur les femmes et les enfants réfugiés ou déplacés, ainsi que sur les femmes et les enfants de la collectivité ayant accueilli les réfugiés. Cette double étude est utile à la planification car les besoins des réfugiés, en particulier en milieu rural, sont identiques ou similaires à ceux des populations locales;

b) Les associations et organisations féminines devraient s'intéresser de plus près au problème des femmes réfugiées ou déplacées et sensibiliser la population du pays à la question. Elles devraient également mobiliser les secours d'urgence et l'aide au développement, y compris les compétences techniques des femmes locales et ce, pour faire face aux besoins des réfugiés. Toutefois, ces actions devraient être entreprises en parfaite collaboration avec l'organisme gouvernemental chargé des réfugiés

et avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans le pays en question. Les organisations de femmes devraient prendre des mesures pratiques en vue d'aider les femmes et les enfants vivant dans les camps de réfugiés;

c) Par le biais de l'éducation et de l'action politique, on devrait s'efforcer de cultiver l'esprit civique et d'éliminer les conflits ethniques, culturels et autres dissensions intérieures;

d) Les Etats devraient appliquer les résolutions adoptées par les instances internationales en faveur des réfugiés et des personnes déplacées.

Au niveau régional

92. Le problème des réfugiés africains incombe au premier chef à l'ensemble des pays africains. Aussi importe-t-il d'intensifier la coopération régionale afin d'instaurer la paix sur le continent, d'éliminer les causes profondes du problème et de lui trouver des solutions durables. A cet effet :

a) L'OUA est l'instrument qui permet de renforcer la coopération entre les Etats africains et d'apporter des solutions aux problèmes qui menacent leur paix et leur sécurité, notamment le problème des réfugiés;

b) Etant donné que les réfugiés et les personnes déplacées se trouvent concentrés dans un nombre limité d'Etats africains indépendants, les autres pays africains doivent coopérer pour aider ceux-ci. Cela est d'autant plus nécessaire que les pays qui portent le fardeau le plus lourd sont pour la plupart des PMA;

c) Des réunions, des séminaires et des conférences devraient être organisés par la CEA et l'OUA aux niveaux régional et international afin de sensibiliser davantage les populations à la condition des femmes réfugiées ou déplacées en Afrique. Il faudrait organiser des réunions permettant aux gouvernements, aux institutions bénévoles et à des experts indépendants d'échanger des informations et des idées; dans le même temps, il conviendrait de faire naître une prise de conscience chez les dirigeants et les peuples des pays qui sont éloignés de ce problème;

d) Il importe au plus haut point d'effectuer des études au niveau régional pour rassembler des données précises sur les femmes réfugiées ou déplacées ainsi que des études de faisabilité relatives aux programmes d'assistance prévus. Cette coordination doit se faire entre le Comité de libération de l'OUA, le Programme des femmes de l'OUA, l'OPF, le CARFF et l'Association des femmes africaines pour la recherche et le développement (AFARD). Cela permettrait de placer le problème des femmes réfugiées ou déplacées dans le cadre le plus vaste des problèmes de la femme et du développement en Afrique;

e) De la même manière, les programmes d'assistance aux femmes réfugiées ou déplacées devraient être élaborés et coordonnés au niveau régional par les organismes cités ci-dessus et d'autres organes techniques. Les structures et programmes existant au sein de l'OUA et du CARFF devraient être renforcés et utilisés pour mobiliser les compétences régionales et l'assistance technique nécessaires;

f) La Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe devrait tenir compte, dans ses programmes, des problèmes des femmes et des enfants déplacés vivant en Afrique australe;

g) Les Etats membres de l'OUA qui ne l'ont pas déjà fait devraient ratifier la Convention de 1951 et le Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés (ONU), la Convention de l'OUA régissant les aspects propres au problème des réfugiés en Afrique (1959) et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples adoptée par l'OUA en 1981, afin que les femmes et les enfants réfugiés puissent mener une vie normale dans les pays d'accueil.

Au niveau international

93. Dans le cadre de maintes conférences internationales et efforts de coopération, on a souligné la dimension internationale du problème des réfugiés en Afrique. Afin d'améliorer les programmes d'assistance aux femmes réfugiées ou déplacées, les recommandations suivantes sont proposées :

a) La collaboration qui existe entre l'OUA, la CEA, le HCR, le PNUD et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales s'occupant d'aide aux réfugiés devrait être utilisée pour définir des politiques claires en matière d'assistance aux femmes réfugiées ou déplacées. Il devrait y avoir une réelle coopération au niveau de la prise de décisions et ce, pour que les programmes d'assistance humanitaire et d'aide au développement soit effectivement coordonnés, permettant ainsi aux femmes d'être autosuffisantes et de contribuer au développement de leur pays d'asile ou d'origine;

b) Il importe au plus haut point que les organismes dans leur ensemble fassent participer les femmes réfugiées ou déplacées à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes d'assistance ainsi qu'à l'administration des camps;

c) Les services d'orientation et leur contenu doivent être adaptés à la population à laquelle ils sont destinés, en particulier les femmes qui ont besoin d'aide pour surmonter leurs handicaps psychologiques, sociaux et culturels et revenir au plus vite à une vie normale;

d) S'agissant de la création d'emplois, les organismes devraient éviter de confiner les femmes réfugiées ou déplacées dans les rôles stéréotypés traditionnellement réservés à leur sexe. Avant de mettre en oeuvre des projets dans les domaines de l'emploi, de la santé et de l'éducation, il importe de procéder à des études de faisabilité et, surtout, des études de marché dans le cas d'activités génératrices de revenus. En mettant en oeuvre ces projets, on doit garder à l'esprit les autres responsabilités de la femme en tant que mère et femme au foyer. Les activités traditionnelles telles que la fabrication d'objets d'artisanat ne devraient être développées qu'au sein de coopératives appropriées et bien organisées dans lesquelles on assurerait l'enseignement de rudiments de gestion, de comptabilité, de fixation des prix, d'établissement des coûts, de crédit, etc.;

e) Il faudrait créer davantage de programmes d'alphabétisation fonctionnelle et renforcer ceux qui existent, et ce, afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre de femmes réfugiées ou déplacées. Ces programmes permettraient d'accélérer le processus d'intégration et de réadaptation et d'éliminer les sentiments de rejet et d'aliénation éprouvés par la plupart des femmes réfugiées et déplacées qui sont analphabètes et d'un âge avancé;

f) On devrait organiser des stages et des séminaires à l'intention du grand public pour sensibiliser la population locale ainsi que les réfugiés eux-mêmes aux problèmes et aux besoins de la femme.

G. Suivi de l'évolution de la situation des femmes en Afrique

Le problème

94. La Décennie des Nations Unies pour la femme a permis de tirer certains enseignements concernant l'égalité et les résultats des programmes et projets de développement sur la condition des femmes, notamment : i) les plans de développement devraient tenir compte de la nécessité d'améliorer la situation des femmes et de faire participer celles-ci à la planification et à la prise de décision, ii) les études de faisabilité et les évaluations prospectives de projets devraient prévoir et définir les implications probables de ceux-ci pour les femmes; iii) il est nécessaire de créer des institutions capables de procéder à un suivi sérieux et constant de l'évolution de la situation des femmes, afin de pouvoir déterminer les résultats concrets obtenus et les problèmes pratiques rencontrés, iv) les projets agricoles de grande envergure peuvent desservir considérablement les femmes mais souvent, on ne s'en rend compte qu'une fois les projets réalisés.

Obstacles

95. Sans nier les progrès accomplis, force est de reconnaître qu'il subsiste des obstacles fondamentaux entravant la recherche de l'égalité des sexes, de la participation des femmes au développement et le suivi de l'évolution de la situation des femmes notamment dans les domaines suivants :

a) Plans et politiques

- i) Les problèmes humains, matériels, financiers et budgétaires;
- ii) Les problèmes structurels et les tracasseries administratives;
- iii) L'insuffisance des données nécessaires à la planification et à la prise en compte des besoins des femmes.

b) Droit et législation

- i) Le fait que les femmes ignorent leurs droits et privilèges dans divers domaines juridiques;
- ii) La faible représentation féminine dans les organes législatifs ou les organes de décision, par exemple au Parlement, dans les cabinets ministériels ou les comités exécutifs des partis;
- iii) Les contradictions entre les dispositions du droit coutumier, des lois religieuses ou droit écrit et les modalités de leur application;
- iv) Les barrières économiques et culturelles qui empêchent les femmes ayant subi des préjudices de faire appel à la justice;
- v) La discrimination pratiquée par ceux qui dirigent les institutions.

c) Participation à la vie politique

- i) Le fait que les femmes ne disposent pas de temps, en raison de leur double rôle de productrices et de mères;
- ii) Les croyances et pratiques courantes qui rendent les femmes réticentes à prendre part à la vie politique.

- iii) Le fait qu'une femme aspirant à prendre une charge politique n'obtient aucun soutien populaire;
 - iv) Le manque d'assurance des femmes qui font acte de candidature pour des postes élevés ou très recherchés,
 - v) Le fait que les femmes n'ont que des possibilités limitées d'acquérir une formation ou une qualification professionnelle.
- d) Moyens d'information et de communication
- i) La rareté des femmes dans les organes d'information au niveau de la prise de décisions;
 - ii) La difficulté d'accéder aux moyens d'information, surtout à la presse écrite, pour certains groupes, spécialement dans les communautés rurales à niveau élevé d'analphabétisme et où les femmes constituent la majorité;
 - iii) L'image de la femme dans la société et l'image que se font les femmes d'elles mêmes, qui jouent un rôle important dans la manière dont les médias représentent des femmes.
- e) Mécanismes nationaux
- i) Le fait que beaucoup de mécanismes nationaux soient des bureaux, conseils, commissions et autres unités au sein des ministères ou d'organisations qui, souvent sont considérés comme secondaires par les dirigeants, ce qui les relègue à des rangs peu importants et entrave leur efficacité;
 - ii) L'absence de cadre statutaire définissant clairement le mandat des mécanismes nationaux dans la coordination des opérations relatives aux femmes;
 - iii) La grave pénurie de compétences techniques, et de ressources financières et matérielles, qui freine sérieusement l'exécution des projets et des programmes retenus ainsi que le suivi des opérations;
 - iv) Le manque d'engagement personnel de la part de certains hauts fonctionnaires;

v) Une structure lâche et un manque de coopération entre les mécanismes nationaux et les organisations, associations et groupes de femmes, en particulier à la base, et entre les mécanismes nationaux et les ministères chargés du développement national;

vi) Le manque de personnel technique qualifié.

f) Attitudes sociales et culturelles envers la femme

Certaines attitudes sociales et culturelles, notamment en ce qui concerne l'emploi, la santé et l'enseignement, font obstacle à la participation active des femmes au processus de développement.

Stratégies

96. L'expérience acquise au cours de la Décennie pour la femme, ainsi que les obstacles qui subsistent et qui ont été signalés ci-dessus, montrent que le problème des femmes en Afrique est inextricablement lié au problème du développement de l'Afrique. Il ne peut être résolu en dehors d'une stratégie globale de développement. Ce qui revient à dire que la stratégie que l'on envisage actuellement pour l'Afrique devrait avoir pour objectif essentiel l'instauration de l'égalité pour tous, hommes et femmes, condition sine qua non du développement.

97. Pour les stratégies futures visant à améliorer la situation des femmes, il est nécessaire d'avoir des institutions appropriées et de disposer de ressources financières, techniques et matérielles suffisantes, d'une part pour la cause des femmes et, d'autre part, pour permettre l'élaboration de plans à long terme intégrés et l'évaluation des résultats qui pourraient suivre ou les problèmes que pourraient poser les propositions faites actuellement ou celles qui sont envisagées par les pays membres en ce qui concerne la période d'ici l'an 2000. Voici quelques-unes des principales stratégies proposées :

a) Stratégie globale

i) Les pays devraient utiliser à leur pleine capacité les centres de recherche nationaux, sous-régionaux et régionaux pour la collecte des données et des informations nécessaires à l'élaboration de plans et de stratégies visant à améliorer la condition des femmes et à augmenter leur contribution au développement,

ii) Compte tenu du rôle central des femmes dans le développement, les ministres du plan devraient mettre en place un cadre permettant de tenir compte des besoins et des

problèmes des femmes dans les plans et stratégies de développement et de suivre les progrès accomplis dans leur réalisation, et ce, avec la proche collaboration des mécanismes nationaux;

- iii) A titre de mesure à long terme, les ministres et les organes d'exécution devraient affecter des fonds pour aider les efforts déployés globalement en vue de la promotion de la femme. A cet égard, une collaboration et une coordination interministérielles définissant les attributions de chaque département sont vivement recommandées;
 - iv) Dans le cadre d'une politique à long terme, les programmes d'études dans les écoles, les institutions de formation et les centres d'enseignement pour adultes devraient comporter des cours de formation au rôle de dirigeant, l'accent étant mis sur le rôle de l'homme et de la femme dans la prise de décisions. Le matériel pédagogique devrait être conçu ou redéfini en fonction de ces objectifs,
 - v) Afin de favoriser la mise en oeuvre des stratégies globales, les pays devraient élaborer des politiques à court et à long terme permettant aux femmes, en particulier celles qui vivent en milieu rural, d'être représentées dans les organes de décision;
 - vi) Les Etats qui ne l'ont pas encore fait devraient ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- b) Mécanismes nationaux
- i) Etant donné le rôle central que les mécanismes nationaux sont appelés à jouer dans l'amélioration de la condition de la femme, il est d'une impérieuse nécessité de leur donner un emplacement stratégique qui leur permette de suivre les orientations nationales et, partant, de faire avancer les intérêts de la femme et d'oeuvrer à l'exécution des stratégies prospectives;
 - ii) Certes, les partis politiques peuvent se révéler utiles pour mobiliser les masses et obtenir l'appui politique des gouvernements qu'ils soutiennent; mais ces avantages seront vraisemblablement éphémères, les changements politiques étant fréquents en Afrique. Aussi est-il

nécessaire que les gouvernements envisagent en outre de créer des organismes chargés des problèmes de la femme et de les placer au sein de la structure gouvernementale;

- iii) Les mécanismes nationaux devraient se fixer des objectifs réalistes en se basant sur une évaluation minutieuse des besoins prioritaires des femmes, en particulier en milieu rural;
 - iv) Ces mécanismes devraient promouvoir des projets pilotes destinés à expérimenter des méthodes de production susceptibles d'augmenter la productivité du travail des femmes et favoriser la diffusion et l'application pratique des résultats dans l'ensemble du pays par les ministères et les organismes compétents;
 - v) Ces mécanismes devraient unir leurs efforts à ceux de l'appareil judiciaire afin de modifier la loi dans les domaines où, dans les textes comme dans la pratique, subsistent des pratiques discriminatoires; d'examiner le droit coutumier, particulièrement ce qui a trait au mariage, et de lancer des campagnes d'information sur les droits de la femme;
 - vi) Ces mécanismes devraient donner l'exemple en lançant des campagnes d'information visant à modifier les attitudes culturelles stéréotypées qui entravent la participation active des femmes et à faire comprendre en grand public qu'il importe que les femmes puissent développer toutes leurs potentialités.
- c) Mécanismes sous-régionaux et régionaux
- i) La CEA et l'OUA devraient accroître la portée de leurs activités régionales notamment en ce qui concerne la diffusion de l'information et l'assistance technique afin de faciliter les expérimentations de techniques susceptibles d'augmenter la productivité du travail des femmes;
 - ii) La CEA et l'OUA devraient aider les mécanismes sous-régionaux à élaborer des projets pilotes multinationaux qui soient viables et à mobiliser les ressources et les connaissances techniques nécessaires à cet effet;

- iii) La CEA et l'OUA devraient faire appel aux mécanismes existants afin de faire connaître aux Etats membres les résultats de ces expérimentations et de fournir aux Etats membres intéressés l'assistance technique qui leur est nécessaire pour tester et appliquer à leur convenance les techniques ainsi mises au point;
- iv) Les cabinets du Secrétaire exécutif de la CEA et du Secrétaire général de l'OUA devraient :
 - a) mobiliser l'assistance fournie par la communauté internationale tant pour l'élaboration des projets pilotes que pour la formation du personnel chargé d'en assurer l'administration;
 - b) prendre des mesures pour accroître la portée des études socio-économiques sur l'Afrique afin d'obtenir des données sur l'intégration de la femme au développement à l'horizon de l'an 2000;
 - c) assurer la collecte et l'analyse de données dans les centres régionaux de statistique et d'information compétents et faciliter l'incorporation des nouvelles données relatives aux femmes dans les activités de recherche du Programme africain de mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages (PADEM);
 - d) prendre toutes mesures propres à accroître le nombre des femmes qualifiées dans les bureaux régionaux et sous-régionaux tant de la CEA que de l'OUA.
- v) Le CARFF devrait, à la demande des mécanismes nationaux, lancer des programmes spécifiques sur le terrain et vulgariser les résultats des travaux de recherche relatifs à la condition des femmes en Afrique;
- vi) Les mécanismes régionaux et les gouvernements devraient coordonner leurs efforts dans la recherche de l'aide extérieure, et ce, pour faire en sorte que les objectifs des stratégies de développement intégré soient atteints. A cet égard, on devrait permettre à ces mécanismes de participer à l'élaboration des programmes nationaux, à des tables rondes réunissant les bailleurs de fonds et à d'autres négociations;

- vii) Il faudrait procéder à une évaluation de l'efficacité et des lacunes de ces mécanismes afin de leur permettre d'être mieux à même de suivre la mise en oeuvre des présentes stratégies au-delà de la Décennie;
- viii) Dans le même ordre d'idées, on devrait évaluer le système de mobilisation, de planification et d'utilisation des ressources affectées à la coopération régionale;
- ix) La CEA et la Banque africaine de développement devraient mobiliser davantage de ressources en faveur des programmes sous-régionaux de promotion de la femme. Les organismes bailleurs de fonds autres que le PNUD devraient consacrer davantage de ressources aux programmes sous-régionaux en faveur des femmes;
- x) Les programmes sous-régionaux d'intégration de la femme au développement doivent tenir tout particulièrement compte des projets de développement communautaire.

Organisations internationales

98. Les organisations internationales devraient :

- i) promouvoir et renforcer l'autosuffisance des Etats africains en matière de planification, de mise au point, d'exécution, d'évaluation et de suivi des projets;
- ii) mettre au point des modalités pratiques d'une coopération entre elles qui permettrait de tirer le meilleur parti de l'assistance technique qu'elles dispensent et de mettre fin au gaspillage de ressources qu'entraînent les doubles emplois;
- iii) coordonner davantage leurs activités régionales et nationales et élaborer leurs programmes d'assistance en consultation avec les mécanismes nationaux ayant participé aux négociations, en particulier dans les domaines où il est possible d'améliorer la situation de la femme;
- iv) accroître l'aide à la formation des femmes à des spécialités du domaine socio-économique, en mettant l'accent sur l'échange d'experts et des données d'expérience, conformément aux recommandations du Plan d'action de Lagos.

99. Il est indispensable de mettre en oeuvre tous les moyens techniques et financiers possibles et de faire appel à toutes les ressources humaines nécessaires à l'exécution des stratégies prospectives. La mise en place de postes collectifs de radio permettrait d'atteindre les femmes vivant en zone rurale et de diffuser ainsi à leur intention des informations pertinentes. Il faudrait également organiser des séminaires en vue de faire connaître les résultats des travaux de recherche et des collectes de données. Il conviendrait enfin de lancer une campagne d'information afin de faire comprendre aux hommes que la participation active des femmes au développement ne se fait pas contre eux mais, au contraire, constitue un atout en ce domaine.